

La création d'entreprises en Guadeloupe en 2006 Un taux de survie supérieur à la moyenne

En 2006, 4 470 entreprises ont été créées en Guadeloupe : 81 % d'entre elles sont créées dans les secteurs tertiaires. Les commerçants réalisent 29 % des créations soit près du double de la moyenne nationale (15 %). 64 % des créations de Guadeloupe sont des entreprises individuelles contre 52 % en moyenne. Les créateurs guadeloupéens sont un peu moins diplômés qu'en moyenne et ils ont moins souvent un emploi au moment de la création. Toutefois, leurs entreprises survivent davantage : 71 % de celles créées en 2002 existaient toujours trois ans après, contre 68 % pour la France entière.

En 2006, 4 470 entreprises ont été créées en Guadeloupe. Ceci représente 1,7 % des créations d'entreprises de France quand la Guadeloupe ne regroupe 0,7 % de la population nationale.

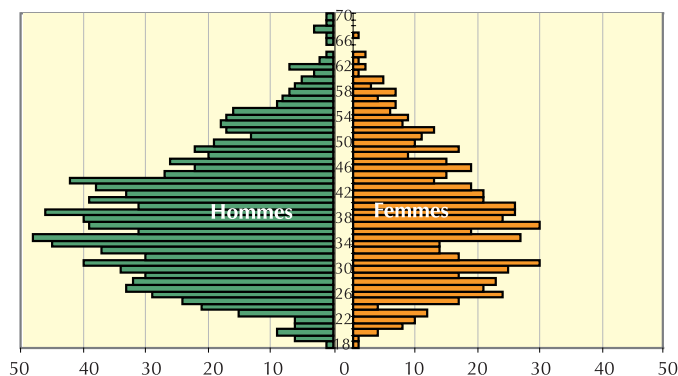
37 % des créateurs d'entreprise de Guadeloupe sont des femmes, contre 29 % en moyenne nationale. La Guadeloupe est la région française où la part des femmes parmi les créateurs est la plus élevée. De plus, les créatrices guadeloupéennes ont plus souvent démarré indépendamment de leur conjoint qu'en moyenne : 76 % ont mis en place le projet sans leur conjoint, six points de plus qu'au niveau national.

Les nouveaux entrepreneurs de Guadeloupe ont un âge très près de la moyenne (38 ans contre 38 ans et demi en moyenne). C'est dans la tranche d'âge des 30-39 ans que les créations sont les plus nombreuses, quel que soit le sexe de l'entrepreneur.

Une majorité de créateurs entre 30 et 40 ans

Pyramide des âges des créateurs d'entreprises en Guadeloupe

Unité : nombre



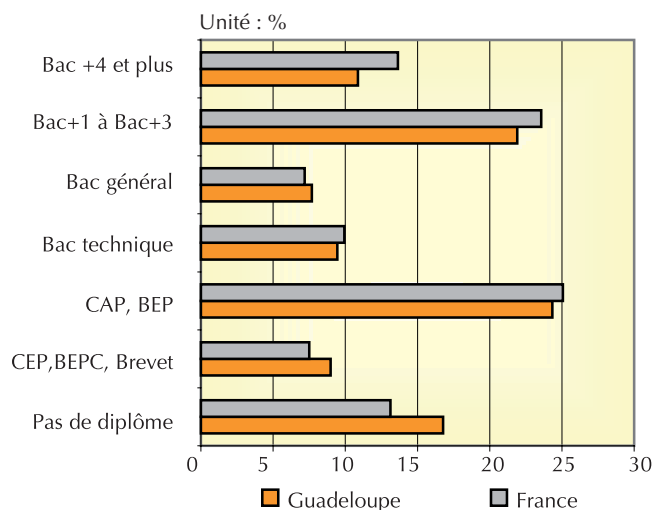
Un tiers des créateurs diplômés au-delà du bac

Près d'un quart des créateurs guadeloupéens sont titulaires¹ d'un CAP ou d'un BEP. Comme en moyenne nationale, deux catégories dominent parmi les créateurs d'entreprise. 34 % des créateurs de Guadeloupe possèdent un diplôme inférieur au bac ; un autre tiers des créateurs guadeloupéens ont un diplôme supérieur au bac, quand seulement 15 % des actifs de la région sont à ce niveau. Les personnes sans diplôme représentent 17 % des créateurs. Ainsi qu'en moyenne, ce sont les titulaires du bac général qui sont les moins représentés parmi les créateurs, n'en formant que 8% dans la région contre 7% pour l'ensemble de la France.

¹ Il s'agit ici du diplôme le plus élevé obtenu par le créateur.

Un peu plus de non-diplômés qu'en moyenne

Diplôme le plus élevé des créateurs d'entreprises



Source : Insee - Sine 2006



Deux fois plus de commerçants qu'en moyenne

Les entreprises créées en Guadeloupe sont dans 64 % des cas des entreprises individuelles au lieu de 52 % en moyenne. En particulier, les commerçants réalisent 29 % des créations en Guadeloupe contre 15 % au niveau national. Symétriquement, le statut de société est moins répandu : 34 % des créations de Guadeloupe sont des SARL contre 44 % pour la France entière. Les autres formes sociétaires sont partout très peu fréquentes, mais moins encore en Guadeloupe (3 % des créations contre 4 %). La prépondérance des entreprises individuelles explique que 91 % des nouveaux entrepreneurs guadeloupéens commencent seuls contre 86 % en France. Ils ne sont que 4 % à démarrer leur activité avec plus de 3 salariés. Seules 6 % des créations s'effectuent dans le cadre d'un réseau d'enseigne.

Plus de commerçants et d'entreprises individuelles

Part des nouvelles entreprises suivant leur catégorie juridique

Unité : %

	Guadeloupe	France
Artisan	15,1	13,3
Commerçant	29,4	15,1
Artisan commerçant	0,9	3,7
Autres personnes physiques	18,1	19,8
SARL	33,7	43,8
Autres personnes morales	2,8	4,3

Source : Insee - Sirène 2006

En Guadeloupe, 81 % des créations sont réalisées dans des activités tertiaires contre 77 % en moyenne. Cette orientation est d'abord le fait du commerce, qui avec 32 % des créations représente huit points de plus qu'en moyenne. Reflet de l'activité touristique, les créations sont également davantage orientées vers les services aux particuliers (16 % contre 13 %). Depuis 1990, le dynamisme de l'industrie et des services aux entreprises se reflète dans la structure des créations : la part des créations dans l'industrie dépasse la moyenne nationale ; celle des services aux entreprises (20 %) dépasse la moyenne de la France hors Île-de-France (17 %).

En revanche, les créations d'entreprises en Guadeloupe sont moins orientées vers la construction qu'en moyenne (5 points de moins). La Guadeloupe est même la région française où la construction pèse le moins parmi les créations. Ceci contraste avec l'augmentation rapide du parc de logements dans la région². Ce décalage tient d'abord à la part des autres activités dans l'ensemble des créations régionales. Il est de plus vraisemblable que, comme dans les autres régions d'outre-mer, l'auto-construction pénalise les créations dans cette activité.

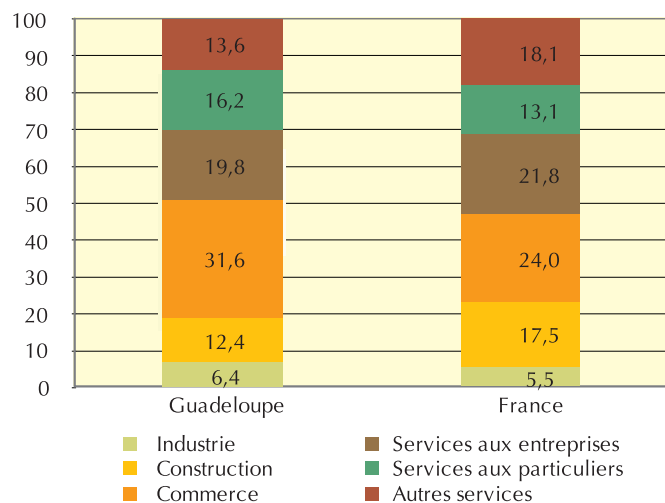
Des profils proches de ceux de la France

En Guadeloupe, 56 % des créateurs d'entreprises n'avaient pas d'emploi au moment de lancer leur entreprise contre 52 % en moyenne. Ce sont surtout les chômeurs de plus d'un an qui sont les plus représentés : 25 % des créateurs

En Guadeloupe, 81 % des créations dans le tertiaire

Structure sectorielle des créations

Unité : %

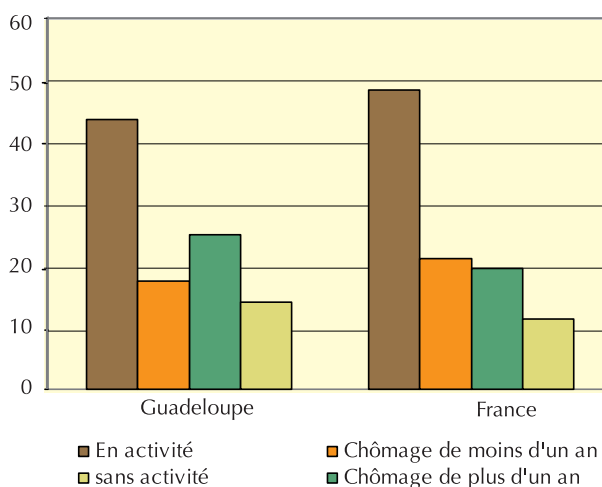


Source : Insee - Sirène 2006

44 % des créateurs de Guadeloupe avaient un emploi

Situation des créateurs lors de la création

Unité : %



Source : Insee - Sine 2006

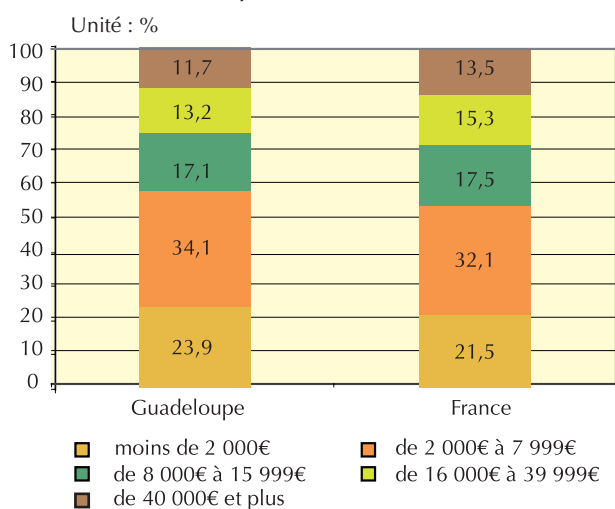
2) Voir Antiane Eco n°67

de la région, soit six points de plus que dans l'ensemble de la France. Ainsi, les conditions plus difficiles de l'insertion économique en Guadeloupe se répercutent partiellement sur le profil des créateurs. Ces écarts sont toutefois bien moindres que ceux observés sur l'ensemble des actifs. En 2007, le taux de chômage en Guadeloupe s'élève à 22,7 % contre 8,4 % pour la France. La même remarque vaut pour les niveaux de formation. Les créateurs de Guadeloupe sont certes un peu moins diplômés que leurs homologues du reste de la France, mais l'écart entre eux ne reflète nullement celui observé sur l'ensemble des actifs : en 2005, parmi les personnes d'âge actif ayant fini leurs études, 37 % n'ont aucun diplôme en Guadeloupe contre 16 % en France métropolitaine. La structure sectorielle des créations en Guadeloupe peut de même sembler assez proche de la moyenne nationale. Ces résultats se retrouvent entre toutes les régions françaises. La création d'entreprises obéit à des logiques assez proches entre les régions, avec des écarts bien moins accusés que les différences qui existent entre les tissus économiques ou les conditions socio-économiques des actifs.

Les moyens financiers engagés pour démarrer l'entreprise sont souvent très faibles. 58% des entrepreneurs de Guadeloupe ont démarré avec moins de 8 000 € ; 24% des entrepreneurs commencent même avec moins de 2 000 €. Ces moyens sont un peu inférieurs à la moyenne nationale, mais avec des écarts limités³.

Des moyens engagés assez près de la moyenne

Part des créations d'entreprise selon le montant engagé pour la création



La principale différence porte sur la fréquence des projets à moins de 2 000 €, qui sont en Guadeloupe près de trois points de plus qu'en moyenne. Et les plus grands projets, à plus de 40 000 € sont un peu moins représentés en Guadeloupe (12 % contre 14 %).

62 % des nouveaux entrepreneurs déclarent avoir créé leur entreprise pour assurer leur propre emploi, une part du même ordre qu'en moyenne nationale. Si 67 % des chômeurs le déclarent, c'est aussi la raison citée en tête parmi toutes les catégories de créateurs. Les créateurs de Guadeloupe sont un peu moins entourés qu'en moyenne : 40 % des créateurs de Guadeloupe indiquent avoir monté leur entreprise avec une structure dédiée à la création d'entreprise ou avec un spécialiste (avocat, conseil juridique, fiscal, expert comptable) contre 46 % en moyenne. 27 % des créateurs de Guadeloupe ont déjà créé une entreprise, part équivalente à la moyenne nationale.

Dans la région, 44% des nouveaux entrepreneurs déclarent avoir bénéficié d'aides ou d'exonérations publiques, soit autant qu'en moyenne nationale. Cette proportion n'était que de 28 % en 2002 en Guadeloupe comme en moyenne. Ceci tient à la montée des dispositifs ACCRE et EDEN, dont le champ d'application a été élargi par la Loi pour l'initiative économique d'août 2003.

Une survie plus élevée qu'en moyenne nationale

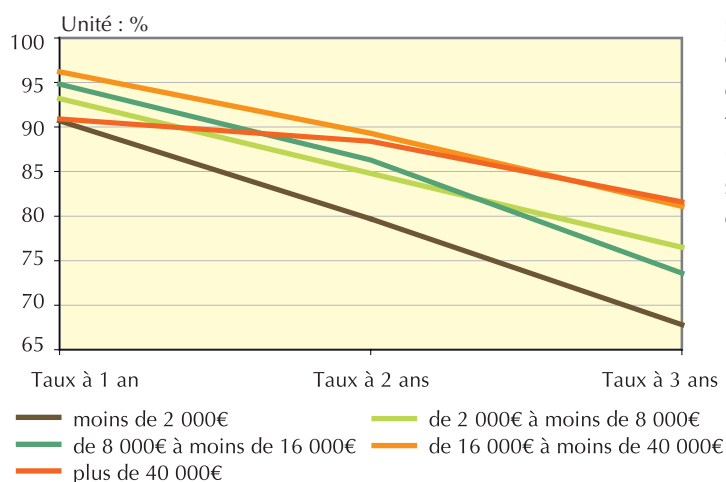
71 % des entreprises créées en Guadeloupe en 2002 étaient toujours actives en 2005. Ceci est supérieur à la moyenne nationale (68 %). Pour la survie à trois ans de ses entreprises, la Guadeloupe a le taux le plus élevé des départements d'outre-mer et dixième des 26 régions françaises⁴. Parmi les raisons qui peuvent expliquer la survie élevée des entreprises en Guadeloupe figurent une croissance économique à long terme plus élevée qu'en France métropolitaine à moyen terme et les dispositifs de soutien (allègement de charges, défiscalisation). L'augmentation de la population, plus vive qu'en France métropolitaine ainsi que la fréquentation touristique permettent un élargissement des marchés, particulièrement pour les commerces et services aux particuliers.

3) Ces résultats sont du même ordre que l'on inclut ou non l'Île-de-France.

4) Cette plus forte pérennité des entreprises créées en Guadeloupe était déjà observée dans les éditions antérieures de l'enquête SINE, entre 1995 et 1998 comme entre 1998 et 2002.

L'importance des moyens au démarrage est déterminante

Part des créateurs suivant leur survie en Guadeloupe



Source : Insee - Sine 2002 - deuxième vague

L'importance des moyens engagés favorise la survie de l'entreprise : 82 % des entreprises créées avec plus de 40 000 € existent toujours trois ans après, contre 68 % pour celles créées avec moins de 2 000 €. Le secteur est également un facteur important. Les taux de survie les plus élevés à trois ans se trouvent dans l'éducation, santé, action sociale (88 %) et la construction (83 %), les transports (79 %) et services aux entreprises (73 %). A l'inverse, la survie à trois ans est moindre pour les commerces (67 %) et les services aux particuliers (64 %).

Vincent Hecquet
Shirley Molia

Définitions

La notion de création d'entreprise est, maintenant, plus large que celle de création ex nihilo : elle inclut notamment les reprises d'entreprise s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise entre le cédant et le repreneur s'il y a soit un changement de l'activité économique soit un changement de localisation de l'entreprise.

ACCRES : Aide aux chômeurs et créateurs ou repreneurs d'entreprise. Cette aide consiste en une exonération de cotisations sociales permettant le maintien, pour une durée déterminée, de certains minima sociaux. Son champ a été étendu depuis la loi pour l'initiative économique promulguée en 2003.

EDEN (Encouragement au développement d'entreprises nouvelles). Cette aide prend la forme d'une avance remboursable ; elle doit être demandée avant la création ou la reprise de l'entreprise et entraîne le bénéfice de l'exonération de cotisations sociales et du maintien de l'allocation de solidarité spécifique prévus dans le cadre de l'ACCRES.

Pour en savoir plus

« Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi », Insee Première n°1167, décembre 2007.

« Les chances de réussite se multiplient avec les moyens et l'expérience du créateur », Antiane Eco n°58, décembre 2003.

«Création et créateurs d'entreprise : première interrogation 2006, profil du créateur», Insee.fr, Résultats de l'enquête SINE, fichier Détail.

«Création et créateurs d'entreprise : enquête de 2005, la génération 2002 trois ans après», Insee Résultats n°30, juin 2007.

Sources

Enquête SINE : Le dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) permet de suivre pendant cinq ans les entreprises nées au cours du premier semestre d'une année par le biais de trois interrogations par voie postale. Ces entreprises exercent une activité marchande dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. L'agriculture est exclue.

Sirène : le système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en France métropolitaine, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également inscrites.

Pour tout renseignement statistique



www.insee.fr/guadeloupe
www.insee.fr/guyane
www.insee.fr/martinique

Insee-contact@insee.fr
 0 825 889 452 (0,15€/mn)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : René JEAN
 RÉDACTRICE EN CHEF : Élisabeth LAURET
 FABRICATION : Annick COULLAUD

© INSEE Antilles-Guyane - 2008